



Pôle-relais mangroves & zones humides d'Outre-mer



SAINT-MARTIN

Les zones humides constituent un patrimoine naturel précieux, tant pour l'homme que pour la biodiversité. Nourriceries, nurseries, haltes migratoires et lieux de reproduction, elles font partie intégrante du cycle de vie de nombreuses espèces. Parallèlement, ces milieux rendent des services écosystémiques indispensables au bon fonctionnement de nos sociétés : l'épuration des eaux, la séquestration du carbone, la régulation des inondations et la protection des infrastructures côtières face aux houles cycloniques n'en sont que quelques exemples.

Malgré leur importance, ces écosystèmes ne sont pas épargnés par le développement et voient leur surface diminuer chaque année. En 1995, suite au constat alarmant de la disparition de plus du tiers des zones humides sur le territoire français, le gouvernement a adopté le Plan national d'action en faveur des zones humides. Ce plan a pour objectifs de stopper la dégradation de ces milieux, de garantir leur préservation durable, de favoriser leur restauration.

Au fur et à mesure de l'avancement de ce plan, le besoin de susciter et d'accompagner davantage les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides est apparu. La seconde phase du Plan national d'action, initiée en 2000, a attribué cette mission aux Pôles-relais zones humides.



Pourquoi des Pôles-relais ?

Cinq Pôles-relais, créés pour accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides, travaillent sur l'ensemble des écosystèmes humides de France : tourbières, marais littoraux, lagunes méditerranéennes, mares, étangs, vallées alluviales et, depuis peu, mangroves et zones humides d'outre-mer.

DEUX OBJECTIFS

- **Constituer un réseau d'échanges** entre les acteurs concernés par la conservation, la gestion et la valorisation des zones humides.
- **Mutualiser les connaissances**, les bonnes pratiques et le savoir-faire pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration des zones humides.

TROIS AXES DE TRAVAIL

- **La diffusion de connaissances fiables** sur les zones humides au niveau national. Cette activité se concrétise notamment par une veille documentaire, par la diffusion de lettres d'information et par la réalisation de documents destinés aux professionnels et au grand public.

Les Pôles-relais co-animent, avec l'Onema*, le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides.

- **La promotion des bonnes pratiques** de gestion et de restauration au sein du réseau : *via*, par exemple, l'organisation de rencontres thématiques, une valorisation des initiatives locales au sein du réseau et la diffusion à l'échelle nationale de retours d'expériences.

- **La coordination pour la mise en avant de la Journée mondiale des zones humides.** La célébration de la signature de la convention de Ramsar sur les zones humides, le 2 février 1971, est l'occasion pour les Pôles-relais de mobiliser leurs réseaux afin de sensibiliser le grand public à leur importance. Ils relaient alors les manifestations thématiques et les événements organisés pour cette journée.

* Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Création du Pôle-relais Outre-mer

Dans le cadre du renforcement de l'action des Pôles-relais annoncé par le ministère en charge de l'Écologie lors de la célébration du 40^e anniversaire de la convention de Ramsar, un Pôle-relais zones humides, entièrement consacré à l'outre-mer, a vu le jour au printemps 2012.

La délégation outre-mer du Conservatoire du littoral, qui coordonne une politique foncière de préservation des rivages dans huit régions d'outre-mer de l'océan Atlantique et de l'océan Indien, a été chargée de mettre en place, d'animer et de coordonner ce pôle de compétences sur la connaissance, la communication, la conservation et la gestion durable des zones humides d'outre-mer. À Mayotte, à La Réunion, dans les Antilles françaises, en

Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conservatoire s'est toujours tourné vers de nombreux acteurs pour la mise en œuvre de la gestion des sites protégés. En associant autant que possible ses partenaires aux opérations engagées sur les terrains acquis ou affectés, il a développé un réseau d'acteurs, tant institutionnels, associatifs et scientifiques que politiques qui constitue la base du futur réseau du Pôle-relais.

Comment s'y impliquer ?

Basé à l'antenne du Conservatoire du littoral en Guadeloupe, ce nouveau Pôle-relais a pour vocation de travailler sur l'ensemble des zones humides d'outre-mer, aussi bien littorales qu'intérieures, dans les trois grands bassins océaniques. Il vise l'ensemble des gestionnaires, élus, enseignants, scientifiques, utilisateurs et toute personne concernée par l'écologie et la préservation de ces milieux.

MISE EN PLACE D'OUTILS

- **Un site web informatif et participatif**
Afin d'assurer la communication et la diffusion de l'information à l'échelle de l'outre-mer, le Pôle-relais travaille à la réalisation de son portail web. Destiné à une première information du public et des professionnels, ce site Internet abordera l'ensemble des thèmes relatifs à la connaissance et à la préservation des zones humides d'outre-mer. Régulièrement actualisé, le site permettra aux membres du réseau de suivre et de partager leurs projets, réalisations, événements et actualités, tant au niveau local que national.

- **Un centre de documentation en ligne**
Une base de données thématiques et géographiques proposera des documents et références scientifiques, techniques, juridiques et pédagogiques sur les zones humides d'outre-mer et des régions avoisinantes. Actuellement en cours de constitution grâce à la contribution de nombreux acteurs, ce fonds documentaire regroupera essentiellement de la littérature grise (études, plans de gestion, thèses, rapports, etc.), des références d'articles scientifiques et des supports de communication (dépliants, posters, films, etc.).

GOVERNANCE

À l'instar de ses homologues métropolitains, le Pôle-relais Outre-mer sera appelé à mettre en place des conventions avec des organismes publics et des collectivités afin de développer des actions ciblées dans leur domaine de compétence.

- **Comité de pilotage**
Il sera composé des représentants des structures contribuant à un financement substantiel et pérenne du Pôle-relais Outre-mer. Le comité de pilotage définira les orientations et priorités d'action du Pôle-relais. Il devra aussi s'assurer de leur bonne réalisation, sur la base des propositions faites par le Pôle-relais. Il validera le budget prévisionnel ainsi que les bilans financiers et les rapports d'activité.



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

PERSPECTIVES

Afin d'approfondir son rôle de pôle de compétences en matière de communication et de connaissances sur les zones humides, le Pôle-relais projette de concentrer ses activités autour de trois axes de travail pour l'année à venir.

L'ANIMATION DU RÉSEAU

- Participation à diverses manifestations et groupes de travail afin de créer et consolider des liens avec les différents acteurs du réseau.
- Réalisation de journées d'échange afin de faire bénéficier le réseau des acquis et du savoir-faire existant.
- Constitution d'un annuaire des compétences consultable en ligne.



MARTINIQUE

LA COORDINATION AUTOUR DE LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

L'édition 2013 de cet événement sera l'occasion de recenser les manifestations organisées afin de les relayer au niveau national, de valoriser la mobilisation de l'outre-mer et d'encourager de nouvelles initiatives.

DES PUBLICATIONS

Collecte de retours d'expériences en zones humides pour les promouvoir et les valoriser à l'échelle nationale.

Le Pôle-relais et l'IFRECOR

Création du réseau d'observation des mangroves françaises



MAYOTTE

Afin de mettre en place et de coordonner des actions de protection, de suivi et de connaissance sur les mangroves, le Grenelle de la mer a proposé, en 2009, de renforcer les moyens d'observation en outre-mer, notamment au travers du développement d'un réseau d'observation des mangroves. Il y a quelques mois, dans le cadre de l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens), cette mission a été confiée, via le Conservatoire du littoral, au Pôle-relais mangroves & zones humides d'outre-mer.

TROIS OBJECTIFS

- **Animer** un réseau d'échanges.
- **Faciliter** la collecte d'informations sur l'état et l'évolution des mangroves.
- **Mutualiser et valoriser** ces informations.

À terme, un réseau de stations d'observation pourra renseigner les données sur les mangroves françaises. Des méthodes de suivi écologique harmonisées permettront l'interprétation et l'exploitation de ces informations à l'échelle de l'outre-mer.



L'IFRECOR est la déclinaison nationale de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (Icri). Créée en 1999, l'Ifrecor agit pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés tels que mangroves et herbiers, en outre-mer.

Pour répondre à cet objectif, tous les cinq ans le comité national met en œuvre un plan d'action. Il s'articule autour de plans d'actions locaux établis par chaque collectivité et de programmes transversaux.

L'IFRECOR valorise également l'expertise française et favorise les opérations de collaboration à l'international en matière de protection et de gestion durable des récifs coralliens des écosystèmes associés.

CONTACTS

PÔLE-RELAIS MANGROVES ET ZONES HUMIDES D'OUTRE-MER

Marie Windstein : m.windstein@conservatoire-du-littoral.fr

☎ 05 90 81 04 58

PÔLE-RELAIS LAGUNES MÉDITERRANÉENNES

Virginie Mauclert : mauclert@tourduvalat.org

☎ 04 90 97 29 67 www.pole-lagunes.org

PÔLE-RELAIS MARAIS ATLANTIQUE, MANCHE ET MER DU NORD

Gilbert Miossec : gmiossec@forum-marais-atl.com

☎ 05 46 87 80 35 www.forum-marais-atl.com/zones-humides-pole-relais.html

PÔLE-RELAIS MARES, ZONES HUMIDES INTÉRIEURES ET VALLÉES ALLUVIALES

Florence Thinzilal : infoprzh@parcs-naturels-regionaux.fr

☎ 01 44 90 80 14 www.pole-zhi.org

PÔLE-RELAIS TOURBIÈRES

Francis Muller : francis.muller@reseau-cen.org

☎ 03 81 81 78 64 www.pole-tourbieres.org